

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis
21 janvier 2015

DULCILARMES 1,5 %, collyre en solution en récipient unidose
Boîte de 60 récipients unidoses (CIP : 34009 279 564 7 8)

Laboratoire HORUS PHARMA

DCI	Povidone
Code ATC (2014)	S01XA20 (larmes artificielles)
Motif de l'examen	Inscription
Listes concernées	Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)
Indication concernée	« Traitement symptomatique du syndrome de l'œil sec »

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	09/10/2014 (procédure nationale)
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Médicament non soumis à prescription

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande d'inscription sur les listes des médicaments remboursables aux assurés sociaux et agés aux Collectivités de DULCILARMES 1,5 %, collyre en solution en récipient unidose, qui est un complément de gamme de DULCILARMES, collyre en solution en flacon compte-goutte de 10 ml.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par DULCILARMES 1,5 %, collyre en solution en récipient unidose est important dans l'indication de l'AMM.

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM.

► **Taux de remboursement proposé : 65 %**

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à DULCILARMES, collyre en solution.

04 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

► Conditionnements

Il est adapté aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.